



Dégradation des conditions de travail des AESH en Seine et Marne : ça suffit !



- ◆ Augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire,
- ◆ Mutualisation à outrance et uberisation,
- ◆ Maltraitance de la DIPATE,

STOP ! LES AESH CRAQUENT !

Réunis en RIS le 2 octobre 2020, les AESH ont échangé sur leurs conditions de travail depuis cette rentrée.

Florilège :

- des avenants modifiés de mois en mois avec des périmètres d'intervention pouvant aller jusqu'à 25km de distance ;
- des emplois du temps modifiés de semaine en semaine sans tenir compte des contraintes personnelles des agents ;
- des affectations du jour au lendemain d'un établissement à un autre ;
- des collègues devant compléter leur temps de travail en primaire, le mercredi dans le secondaire sans préparation ;
- des ordres d'affectation venus soit des directeurs d'école s'arrangeant entre eux ou d'ERSEH décidant seuls ;
- des temps d'accompagnement éparpillés et réduits à quelques heures, d'élèves en élèves, sans cohérence ;
- l'impression générale d'être utilisé.e comme « bouche-trou » ;
- un accompagnement jusqu'à 8 élèves dans une même classe ;
- des élèves avec un handicap de plus en plus lourd à gérer, faute de place en IME ;
- une maltraitance institutionnelle de la DIPATE ;
- et, au milieu de tout ça, des élèves laissés à l'abandon, sans accompagnement, d'heure en heure !

Le constat partagé est sans appel : les conditions de travail se sont lourdement dégradées depuis 2 ans par la mise en place chaotique des PIAL !

Et, les accompagnant.es, s'ils résistent encore, envisagent, dans une grande majorité, de cesser cette activité.

Au cours de cette RIS, les accompagnant.es ont décidé de s'organiser et ont réfléchi aux moyens d'action contre la dégradation de leurs conditions de travail.

Les AESH ont ainsi construit une base de revendications qu'ils souhaitent désormais défendre auprès de la DIPATE.

Nous, AESH de Seine et Marne, face aux dégradations de nos conditions de travail, EXIGEONS :

- Une meilleure gestion des AESH, et pour cela des personnels administratifs en nombre suffisant et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés à temps, des affectations en fonction des contraintes familiales et professionnelles des AESH car leur seul salaire ne leur permet pas de vivre,...;
- La fin des emplois du temps à trous des AESH dans le second degré ;
- Le versement de l'indemnité REP/REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- Le paiement des heures supplémentaires faites en cas de classe de découvertes ou de sorties scolaires ;
- La prise en compte des années de CUI et PEC pour la CDIisation ;
- Le versement de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG avec effet rétro-actif ;
- L'arrêt de la mutualisation forcée et le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MPDPH ;
- L'abandon des PIAL et la fin de l'uberisation chaotique ;
- Le respect strict de notre cadre de missions prévues dans la circulaire du 3 mai 2017 et ne pas obliger les AESH à effectuer des tâches hors de ce cadre ;
- L'affectation uniquement auprès d'élèves notifiés par la CDAPH ;
- La prise en compte du temps de travail invisible et le rétablissement des 2 heures connexes : un salaire à 75% pour 27h et non 29h d'accompagnement dès cette année ;
- Le remboursement des frais de transport entre les différents lieux d'affectation ;
- Pas plus de 2 élèves à accompagner par classe ;
- Les moyens pour participer pleinement à la communauté éducative ;
- La fin du recrutement par l'EPLÉ et un recrutement unique par l'IA sur le Titre 2 ;
- La création du nombre d'emplois nécessaires pour couvrir tous les besoins notifiés, y compris pour des remplacements ;
- Une revalorisation immédiate des salaires ;

De plus, nous partageons les revendications nationales :

- **La création d'un statut de fonctionnaire d'Etat, catégorie B ;**
- **La titularisation des accompagnant.es déjà en poste, sans condition, par la loi Sauvadet ;**
- **Un temps plein à 24h d'accompagnement ;**
- **Une formation professionnelle de qualité, initiale et continue, sur le temps de travail !**

ENSEMBLE, NOUS SOUHAITONS LE RESPECT ET UNE PLEINE RECONNAISSANCE POUR QUE NOTRE MISSION D'AESH DEVIENNE UN VRAI METIER ET PARTICIPER PLEINEMENT À UNE POLITIQUE D'INCLUSION SCOLAIRE HUMAINE !